Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Réfection voirie de Kériolay : ajustement du plan de financement avec autorisation de programme et de crédits - *Délibération D26_40*

Rapporteur : Isabelle BOULIC, 1ère adjointe

1. Il est tout d'abord rappelé l'historique de ce projet.

Les inscriptions au budget primitif pour cette opération sont de **53 550** € en dépenses et 17 850 € en recettes, dans le cadre de la demande effectuée en décembre 2025 auprès du Conseil Départemental - Volet1-Pacte Finistère – année 2026.

La voirie à rénover mesure environ 540 ml sur 3,20 ml de large. Cette voie dessert peu de bâtis : 5 mais avec l'un des 2 sièges agricoles de la commune et peut servir de déviation pour accéder au bourg en cas de fermeture de la VC 2. La configuration étroite, en pente, en zigzags et le passage régulier d'engins lourds agricoles ont fragilisé fortement la route. L'intercommunalité a terminé ses travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et il s'agit dorénavant de consolider la voirie dans le temps.

Il s'agit d'agir en 2 phases : l'une pour purger la chaussée et réaliser des poutres de rives, pour consolider les accotements.

Après tassement et avant la fin 2026, la 2ème phase consiste à nettoyer la chaussée, la reprofiler ponctuellement puis à réaliser le revêtement d'enrobé noir.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un PPI voirie 2022-2026 délibéré le 16/12/2021 (D28/2021), actant un budget d'investissement lissé sur 5 ans à 150 k€. En comptabilisant ces travaux à Kériolay, plus ceux autour du bar et les effacements de réseaux

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Réfection voirie de Kériolay : ajustement du plan de financement avec autorisation de programme et de crédits - *Délibération D26_40*

sur cette période, déduction faite des subventions obtenues sur chacun, la commune atteint son bugdet des 150 k€, gage d'une bonne maitrise de la gestion de son patrimoine.

2. Puis, un point sur l'avancée du dossier est effectué.

Le devis datant de février 2025 a été mise à jour et deux points chantiers avec l'Assistance à Maitrise d'ouvrage de la CLCL ont été faits sur place afin de consolider les choix techniques. Le coût est dorénavant de **59 295,70 € HT soit 5 745 €**, plus élevé, ce qui compte tenu du contexte, reste pour le moment une hausse relativement contenue.

L'entreprise pourrait intervenir à l'été 2026 pour la première phase en 2027 pour la seconde. Au niveau budgétaire, le crédit inscrit pour 2026 a été par erreur reporté en HT au lieu du TTC ; la TVA est bien récupérée par la commune mais sur l'exercice qui suit le paiement. Le crédit n'est donc pas suffisant.

3. Enfin, le nouveau plan de financement est proposé.

Afin de répartir la charge de ses travaux au regard de la capacité financière de la commune et du principe d'annuité du budget, la 1ère adjointe propose de gérer de manière pluriannuelle ces dépenses en utilisant la procédure relative au vote **des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP),** prévu au code général des collectivités territoriales, à l'article R2311-9 en application de l'article L 2311-3.

Le montant de l'autorisation de programme (AP) de la réfection de voirie de Kériolay serait arrondie à **72 000 € TTC actée sur 2 années : 2026 et 2027**. Concernant les recettes, il

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Réfection voirie de Kériolay : ajustement du plan de financement avec autorisation de programme et de crédits - *Délibération D26_40*

est proposé de maintenir la demande de subvention auprès **du CD29- Volet1-Pacte Finistère** à hauteur de **17 850 €** (passage en commission prévue le 17/06), au titre de l'année 2026, le devis engageant la commune pour la totalité des travaux.
Les crédits de paiement, ouverts au titre d'un l'exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice. Ces crédits de paiement ne peuvent faire l'objet de reports.

Ces crédits et recettes correspondantes TTC sont par année :

En €TTC	2026	2027
Dépenses – ART. 2031 et 2313	31 000 €	41 000 €
Recettes : subventions	17 850 €	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec une abstention (M. VANLERBERGHE Bernard) :
- de valider le nouveau plan de financement en vigueur du projet tel que décrit ci-dessus
- de valider la demande de subvention de 17 850€ auprès du Conseil départemental dans le cadre de son Pacte Finistère – volet 1- année 2026
- de voter l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiements correspondant sur les exercices 2026 et 2027
-d'autoriser le maire à signer tout document afférent aux décisions listées ci-dessus

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.06.11 12:13:53 +02'00'